

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

---

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS77

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'exclure de l'expérimentation ouverte pour cet exercice aux entreprises d'au moins 11 salariés, et pour une durée de 5 ans, la possibilité de contourner l'épargne salariale et les dispositifs de participation ou d'intéressement par le versement ponctuel d'une prime de partage de la valeur (PPV) qui n'ouvre aucun droit pérenne aux salariés.